

Parc national des Ecrins

Objectif 05: Conserver les paysages, les milieux et les espèces du coeur

[...]

Principales mesures non réglementaires de l'aire d'adhésion, dont l'application dans le coeur concourt à l'atteinte de cet objectif

- **Mesure 3.4. Préserver la ressource en eau et les milieux associés**

Les priorités pour le coeur sont :

- le suivi des glaciers ;
- la mise en conformité de l'assainissement des hébergements d'altitude ;
- le suivi de la qualité de l'eau sur certains torrents ;
- le maintien, voire la restauration par génie écologique, des fonctionnalités des milieux aquatiques (zones humides, torrents et lacs d'altitude).

Voir mesures 3.4.1 et 3.4.2 de l'orientation 3.4

Rôles de l'EPPNE: Conseil aux usagers et sensibilisation ; partage d'information sur les enjeux patrimoniaux ; conventionnement et contractualisation des usages ; appuis technique/financier et ingénierie dans le montage de projets.

Contributions attendues des communes: Conformes aux engagements en aire d'adhésion, avec toutefois un niveau d'exigence accru.

Principaux autres partenaires à mobiliser: Les mêmes qu'en aire d'adhésion.

Référence ID de l'article : #2512

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-16 12:22